



CONSEIL DE PARTICIPATION

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU LUNDI 17 NOVEMBRE 2014

Ordre du jour

1. Présentation des différents membres de l'assemblée
2. Population scolaire
3. Rapport d'activités 2013 – 2014
4. Projet d'aménagement des cours de récréation en maternelles : Pécrot et Grez-Centre
5. Divers

Présents :

1. Membres de droits

Madame Valérie VANBEVER, Membre de droit, Echevine de l'enseignement et de la jeunesse
Madame Ingrid PRINCEN, Directrice Ecole communale fondamentale Fernand Vanbever

2. Membres effectifs

Monsieur Didier CHATELLE, Représentant le personnel administratif et ouvrier
Madame Hélène GILLEKENS, Enseignante maternelle, Implantation de Pécrot
Madame Vanessa DELCHAMBRE, Enseignante primaire, Implantation de Néthen
Monsieur Bruno THIBOU, Parent d'élève – Grez-Centre
Madame Edwige BARBE, Parent d'élève - Nethen
Monsieur Stéphane VLAMINCK, Parent d'élève – Pécrot

3. Membres suppléants

Monsieur Alain JACQUET, Représentant l'environnement social, économique et culturel
Madame Huguette MASSON, Enseignante maternelle, Implantation de Grez-Centre
Madame Florence OBERSON Parent d'élève – Pécrot

1. Madame Ingrid Princen accueille les membres de l'assemblée et propose de faire un tour de table afin que chaque membre se présente. Suite au départ de madame Julie Martens et de monsieur Nicolas Gérard, deux nouveaux membres ont rejoint le Conseil de participation : madame Edwige Barbe représentant les parents de l'implantation de Nethen, madame Florence Oberson représentant les parents de l'implantation de Pécrot.

2. Population scolaire :

Année scolaire 2014– 2015 – capital périodes – répartition des emplois au 01.10.2014
--

Enseignement primaire

Situation réelle sur base des chiffres au 15 janvier 2014

- Grez – 250 enfants → 318 périodes : 26 = 12 enseignants + 24 périodes de gym + 6 périodes reliquat
- Nethen – 52 enfants → 80 périodes : 26 = 3 enseignants + 6 périodes de gym + 2 périodes reliquat

Total reliquat : 8 périodes

	Nbre élèves	Périodes	Nbre enseignants	Reliquat	Périodes nl	P1/P2	Ed.phys.	Direction
Grez-Centre	250	318	12	6	8	9	24	24
Nethen	52	80	3	2	2	6	6	

Ndls : Grez-Centre : 89 élèves en 4/5 = 8 périodes
 Nethen : 12 élèves en 4/5 = 2 périodes

Cours philosophiques :

Morale : 16 périodes
 Religion catholique : 16 périodes
 Religion islamique : 6 périodes
 Religion protestante : 4 périodes

Enseignement maternel – fixation de l'encadrement au 1^{er} octobre 2014

A Grez-Centre : 6,5 emplois
 A Pécrot : 2 emplois

(133 enfants à Grez-Centre et 27 à Pécrot)

Total emplois disponibles : 8,5

Psychomotricité :

Organiques : 12 périodes (8 Grez, 4 Pécrot)
 Non-organiques : 6 périodes

3. Rapport d'activités

Le rapport d'activités triennal complet ayant été fourni l'an dernier, la version du rapport de cette année est donc allégée :

Rapport d'activités concernant l'Enseignement fondamental ordinaire et spécialisé – Version allégée -

*Concernant l'année scolaire 2013/2014
Réalisé le 05/11/2014*

N° FASE de l'établissement : 0605

Etablissement : Ecole communale fondamentale Fernand Vanbever – Implantations de Grez-Centre, Pécrot et Nethen

Adresse : Rue du Pont au Lin, 22

Code postal : 1390

Localité : Grez-Doiceau

Tél. : 010/84.83.60

Fax: 010/84.83.69

Email : ec000605@adm.cfwb.be

Direction : Ingrid Princen

Réseau : officiel subventionné

Pouvoir organisateur : Administration communale

Adresse : Place Ernest Dubois, 1

Code postal : 1390

Localité : Grez-Doiceau

Le présent rapport a été soumis au Conseil de Participation le 17/11/2014
Les commentaires sont annexés au présent rapport.

Le rapport a été transmis au Pouvoir Organisateur le 06/11/2014

1. Le bilan des mesures prises dans le cadre du projet pédagogique du PO et du projet d'établissement afin d'atteindre les objectifs généraux définis aux articles 6 & 12 du décret « missions » :

Article 6

La Communauté française, pour l'enseignement qu'elle organise, et tout pouvoir organisateur, pour l'enseignement subventionné, poursuivent simultanément et sans hiérarchie les objectifs suivants :

- 1° promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;
- 2° amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;
- 3° préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ;
- 4° assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

Article 12.

L'enseignement maternel poursuit tous les objectifs généraux fixés à l'article 6 et vise particulièrement à

- 1° développer la prise de conscience par l'enfant de ses potentialités propres et favoriser, à travers des activités créatrices, l'expression de soi;
- 2° développer la socialisation;
- 3° développer des apprentissages cognitifs, sociaux, affectifs et psycho-moteurs;
- 4° déceler les difficultés et les handicaps des enfants et leur apporter les remédiations nécessaires.

En fonction de l'évolution de la population scolaire, les mesures d'émancipation sociale ont été poursuivies. En outre, l'intégration d'enfants de différents types de l'enseignement spécial s'est concrétisée dans les trois implantations, et ce en étroite collaboration avec différentes écoles, la Petite Source, l'Irsa, le Grand Tour et l'Escalade.

Le projet d'établissement est dès lors amendé dans ce sens.

2. Questions du Conseil de participation :

Divers membres souhaitent savoir comment se déroule l'intégration dans les implantations.

Madame Gillekens explique l'expérience menée avec un enfant trisomique qui entame sa deuxième année à Pécrot. Expérience incontestablement très positive à tous points de vue, et qui bénéficie à tous, enfants comme enseignants. En outre, la collaboration avec l'enseignante de l'école spécialisée est également très fructueuse.

Pour l'implantation de Nethen également, madame Delchambre souligne que l'intégration de deux enfants est incontestablement positive.

Suite à ces témoignages, une discussion s'engage au sujet de la proposition d'amendement du projet d'établissement et de l'ajout d'un chapitre relatif à l'intégration.

En tout état de cause, on décide de fixer une limite au nombre d'enfants en intégration, à savoir un enfant par année. En outre, une phrase est ajoutée au chapitre intégration qui sera inséré dans le projet d'établissement : Il faut obligatoirement **que les circonstances le permettent.**

Amendement au Projet d'établissement – ajout p. 13 du paragraphe ci-dessous :

- L'intégration d'élèves issus de l'enseignement spécialisé

L'école est ouverte à toute proposition d'intégration d'élèves issus de l'enseignement spécialisé. L'acceptation de ces élèves sera étudiée au cas par cas.

Si le principe d'intégration est envisagé pour un élève, avant toute chose, les partenaires vont déterminer le projet le plus adéquat pour cet élève.

Quels sont ces partenaires ?

- l'école spécialisée et l'école ordinaire qui ont accepté de participer au projet
- les deux centres PMS de ces écoles
- les parents (ou représentants) de l'enfant

Il existe plusieurs modes d'intégration qui génèrent des règles de fonctionnement différentes. Mais pour tous les types d'intégration, le principe est le même. Il faut obligatoirement :

- que les partenaires soient d'accord
- que le projet d'intégration soit établi
- qu'il soit suivi du protocole d'intégration
- **que les circonstances le permettent**

Cet accord doit se négocier entre les différents partenaires afin de tout mettre en œuvre pour une intégration répondant au mieux aux intérêts de l'élève.

Madame Princen propose qu'après avoir ajouté ce chapitre intégration au projet d'établissement, il soit mis sur le site de la commune. L'assemblée marque son accord à l'unanimité.

3. Taux de réussite et d'échec dans l'enseignement ordinaire :

	Taux de réussite	Nombre échecs	Commentaires
Maternelle	100 %	0	
1 ^{er} degré	100 %	0	
Degré moyen	100 %	0	
Degré sup.	96,36%	2	

4. Taux de réussite et d'échec dans l'enseignement spécialisé :

	Taux de réussite	Nombre échecs	Commentaires

5. Recours contre les décisions des conseils de classe et résultats de cette procédure. Si aucun noter NEANT :

Nom de l'élève	Décision du conseil de classe	Motivation du recours	Résultats du recours
	Néant		

6. Recours contre les décisions de refus d'attribution du CEB :

Nom de l'élève	Décision du conseil de classe	Motivation du recours	Résultats du recours
	Néant		

7. Nombre et motivations des refus d'inscription. Si aucun noter NEANT :

Nom de l'élève	Motivation du refus
	Néant

8. Formation continuée des enseignants de l'établissement :

Organisée par :			
ICF : Inspection de la CF/ R = Réseau / E = interne à l'Etablissement			
	ICF Macro	R Meso	E Micro
Formations	Indiquez le nombre de demi-journées – enseignants dans chacune des rubriques pertinentes pour votre établissement		
Pédagogiques	160
Relationnelles	80
Aux médias et aux NTIC
Spécifiques à la direction	8	2

Organisation de l'établissement suite à l'absence d'enseignants en formation.

Détaillez brièvement la nature des difficultés et des solutions apportées dans l'encart ci-dessous

Difficulté rencontrée	Solution que vous y avez apportée
Le remplacement des titulaires en formation	Remplacement des titulaires par du personnel extrascolaire le matin et l'après-midi, répartition des enfants dans différentes classes

Une autre question est ensuite soulevée : qu'en est-il de l'immersion ?

La classe de troisième maternelle s'est effectivement ouverte en septembre, mais il n'y a malheureusement que quatre élèves inscrits.

Madame Valérie Vanbever précise que le temps plein est donc pris en charge par la commune et que le Collège a adopté une position unanime, en tout cas pour la première année. A priori, ajoute-t-elle, on se donne en tout cas deux ans mais elle ne peut en dire davantage à ce stade. Le Collège a mis ce point à l'ordre du jour du vendredi 21 novembre 2014.

Plusieurs membres de l'assemblée demandent toutefois s'il ne serait pas judicieux de revoir la situation pour l'an prochain, et notamment de commencer le processus d'immersion non plus en troisième maternelle mais en première primaire.

On évoque également la problématique de l'agrandissement de l'implantation de Nethen suite aux promesses de subsides. Si de nouvelles classes sont effectivement construites, madame Edwige Barbé signale qu'il y a toujours la possibilité d'un adossement – on entend par « école adossée » une école primaire qui a signé une convention d'adossement avec une école secondaire : les deux premières années du secondaire se font alors au sein de l'école primaire – ce qui pourrait être un projet très porteur pour Nethen.

4. Projet d'aménagement des cours de récréation en maternelles : Pécrot et Grez-Centre

Avant d'évoquer le sujet des cours de récréation, le problème de la sécurité aux abords de l'école est mis sur la table. Ne pourrait-on prévoir l'aménagement de zone 30 à Nethen et à Pécrot ainsi qu'une signalisation plus adéquate, un éclairage correct et obtenir éventuellement l'aide de la police pour venir sur les lieux de temps à autre...

On souligne aussi la possibilité de mettre sur pied un projet avec les enfants à Nethen : les enfants eux-mêmes ne pourraient-ils pas inciter leurs parents à se garer Place de Trémentines et les accompagner à pieds à l'école ?

En ce qui concerne la cour de récréation en maternelles à Grez-Centre, Madame Huguette Masson explique que plusieurs parents – d'enfants déjà scolarisés, ou des parents qui viennent visiter l'école pour une éventuelle inscription – sont manifestement déçus par l'aspect peu engageant de la cour...

Diverses propositions :

- Aménagement de la cour calme des primaires + quelques jeux
- Aménagement de la cour des maternelles avec des palissades pour isoler un peu de la chaussée de Jodoigne + de quoi l'égayer un tant soit peu. Telle qu'elle est actuellement, la cour est vraiment triste...
- Il ne reste plus en tout et pour tout qu'un petit toboggan et deux petits jeux à bascule... il faudrait donc obtenir quelques jeux supplémentaires
- Le revêtement du sol est également à refaire

Pour la cour de récréation de l'implantation de Pécrot, elle devrait être refaite au plus vite : des trous considérables représentent un réel danger pour les enfants. Et pour ce qui concerne les jeux, la commune prendrait en charge le toboggan, l'Association des Parents pourrait alors envisager l'achat de quelques autres infrastructures ludiques dans le jardin de l'école.

Monsieur Stéphane Vlamincx se mettra en contact avec Laetitia De Medts au service des travaux de la commune et remet à Madame Valérie Vanbever une clef USB qui contient un Power Point reprenant tous les éléments du dossier cour de Pécrot.

5. Divers

Le prochain Conseil de Participation est fixé au lundi 4 mai 2015 à 20 heures.

Madame Ingrid Princen remercie tous les membres du Conseil de participation pour la collaboration positive et constructive de chacun et pour l'excellent climat de cette première réunion de la nouvelle année scolaire.

La séance est levée à 22h15

Fait à Grez-Doiceau, le 21 novembre 2014

Le Secrétaire,

La Présidente,

Didier CHATELLE

Ingrid PRINCEN